

PREFET DE LA REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Languedoc-Roussillon

Service Aménagement  
Division Évaluation Environnementale  
Réf. Chr : PD/NL 451/A3  
Nos réf. : 2013-000666  
Affaire suivie par : Pierre DROSS  
Pierre.DROSS@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 04 34 46 66 86 – Fax : 04 67 15 68 12

Montpellier, le 21 AOUT 2013

Le Préfet de la Région Languedoc-Roussillon,

à

Monsieur le Préfet de l'Hérault

Préfecture de l'Hérault  
34 place des Martyrs de la résistance  
34062 MONTPELLIER Cedex 2

Information relative à l'absence d'observations de l'autorité environnementale

RD 141 et RD 130 - Projet de déviation de JONQUIERES déposé par CONSEIL GENERAL de l'Hérault  
Département Routes.

Par courrier reçu le 20/06/2013, vous m'avez transmis pour avis de l'autorité environnementale, le dossier de DUP concernant le projet de déviation de JONQUIERES sur les RD 141 et RD 130 déposé par CONSEIL GENERAL de l'Hérault, Département Routes.

En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle devra être rendue publique sur le site internet de l'autorité qui prends la décision d'autorisation du projet et fait l'objet d'une publication sur le site internet de la DREAL.

Pour le Préfet et par délégation,  
L'Adjoint au Chef du Service Aménagement

  
Frédéric DENTAND